

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 95

15 janvier 2009

### SOMMAIRE

Accenture SCA .....	4539	Maerel S.à r.l. ....	4560
A.I. Asesoria de Inversiones S.A. ....	4539	Master Trans International S.à r.l. ....	4555
Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. ...	4516	MBW Invest S.A. ....	4555
Ariel Holdings S.A. ....	4514	Meigerhorn Echandens Holding S.à r.l. ...	4516
Artes S.A. SPF .....	4554	Morgan Stanley Weaver S.à r.l. ....	4533
Assist SA .....	4517	Mylan Luxembourg 3 S.à r.l. ....	4516
Axia Interim S.A. ....	4517	Nafima Finance S.A. ....	4538
Bell S.à r.l. ....	4518	Naxos Finance S.A. ....	4544
Bemt Holding .....	4535	PCRH S.A. ....	4522
Bergasa Holding S.A. ....	4543	Potz Holding S.A. ....	4554
Bond Holdco III S.à r.l. ....	4544	Quatre Chênaux Holding S.A. ....	4538
CA Animation .....	4515	Rail America Luxembourg S.à r.l. ....	4514
C.B. Entwicklung GmbH .....	4558	R.E. International S.A. ....	4540
Citadel Financial Products S.à r.l. ....	4557	Rook Holding S.A. ....	4520
Dyfan Investments Holding S.A. ....	4543	Santus S.A. ....	4517
E.C.C. Technik und Design S.à r.l. ....	4514	Sebile International S.A. ....	4537
Fipollux Holding S.A. ....	4555	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV ....	4543
Fusion Luxembourg .....	4539	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS	
Gambaras S.A. ....	4515	.....	4543
GSFG Financing Luxembourg S.à r.l. ....	4542	Société d'Etude de Réalisation d'Electricité	
High 5 ! Consulting S.à r.l. ....	4529	et d'Automatisme, en abrégé SEREA ...	4538
Hong Kong Garden Sàrl .....	4532	So Security S.à r.l. ....	4538
ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l.		Terra Firma India .....	4539
.....	4515	The Cutting Room S.à r.l. ....	4516
Isatophe SCI .....	4541	T.L.G S.A. ....	4537
Jamaga Investments S.A. ....	4543	Translux Participation S.A. ....	4537
Karlux Revêtements S.à r.l. ....	4517	Unirec S.A. ....	4533
Katla Investments S.à r.l. ....	4530	Web Investment Corporation S.A. ....	4539
Logiconsult SA .....	4514	Whitemark S.à r.l. ....	4515
Lux-Tank S.A. ....	4554	YMA Asset Management S.A. ....	4544

**E.C.C. Technik und Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6493 Echternach, 4A, rue des Tonneliers.  
R.C.S. Luxembourg B 133.179.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002691/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09459. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Logiconsult SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3285 Bettembourg, 22, rue Willmar.  
R.C.S. Luxembourg B 82.165.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002694/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09515. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Rail America Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 87.674.

Le bilan au 31-DEC-2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002774/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Ariel Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 19.271.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 30 juillet 2008*

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 Décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003166/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Whitemark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.893.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009003158/231/14.

(080192396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**CA Animation, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 113.856.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009003162/231/14.

(080192409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Gambaras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.758.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 décembre 2008.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009003163/231/14.

(080192401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009003167/5770/12.

(080191999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 128.975.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Junglinster, den 23. Dezember 2008.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Jean SECKLER

*Notar*

Référence de publication: 2009003155/231/14.

(080191844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.517.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009003169/5770/12.

(080191989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Meighorn Echandens Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.625,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 139.570.

STATUTS COORDONNES déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009003184/242/13.

(080192197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**The Cutting Room S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 111.607.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.  
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009003198/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10028. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Assist SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 89.691.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009003200/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07387. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Karlux Revêtements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 124.766.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009003201/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09950. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Axia Interim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 109.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009003202/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09947. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Santus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 64.846.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2009003187/202/12.

(080191909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Bell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.801.

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of November.

Before Us Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the members of "BELL S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 66.801), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, incorporated by deed of Me Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, dated October 28, 1998, published in the Mémorial C number 942 of December 30, 1998.

The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, dated December 20, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 642 of April 25, 2002.

The Meeting is presided over by Ms Vania BARAVINI, employee, residing professionally in Luxembourg, 2, Av. Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Ms Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, 2, Av. Charles de Gaulle.

The Meeting elects as scruteneer Ms Alexia UHL, employee, residing professionally in Luxembourg, 2, Av. Charles de Gaulle.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their corporate units are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the members, the proxies of the represented members and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented members after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- All the corporate units being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the members by registered mail on the October 31, 2008.

III.- The attendance list shows that the assembly is duly constituted, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the members have been beforehand informed.

IV.- That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of a liquidator and determination of its powers.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

- Mr Federico FRANZINA, employee, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BELL S.à.r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 66.801), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, constituée suivant acte de Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 942 du 30 décembre 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 642 du 25 avril 2002.

L'Assemblée est présidée par Mme Vania BARAVINI, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, 2, av. Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Mme Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, 2, Av. Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Alexia UHL, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, 2, av. Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Toutes les parts sociales étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux associés en date du 31 octobre 2008.

III.- La liste de présence fait apparaître que l'assemblée est dûment constituée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

- M. Federico FRANZINA, employé, 5, Place du Théâtre, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. BARAVINI, C. GRUNDHEBER, A. UHL, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 26 novembre 2008, LAC/2008/47568. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009001791/208/120.

(080191053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Rook Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.144.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight,  
on the tenth day in the month of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Egill Ágústsson, company director, residing at Reyhnið, 17, IS-105 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

"Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

the latter again validly represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee at "Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy given on 25 September 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "ROOK HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 109.144, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1253 of 23 November 2005, page 60109. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at FIVE MILLION ICELANDIC KRONA (5,000,000.- ISK) divided into five thousand (5,000) ordinary shares with a par value of ONE THOUSAND ICELANDIC KRONA (1,000.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal Mr Egill Ágústsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that Mr Egill Ágústsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg,  
on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit,  
le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Egill Ágústsson, directeur de société, demeurant à Reyhlið, 17, IS-105 Reykjavik (Iceland),  
ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

"Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie  
et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

cette dernière valablement représentée aux fins des présentes par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée auprès de la "Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", avec adresse professionnelle au 35a, boulevard J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "ROOK HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.144, a été constituée suivant acte notarié daté reçu par le notaire soussigné, daté du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 1253 du 23 novembre 2005, page 60109;

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à CINQ MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (5.000.000,- ISK) divisé en cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE COURONNES ISLANDAISES (1.000,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant Monsieur Egill Ágústsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que Monsieur Egill Ágústsson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 15 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15274. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009001793/239/107.

(080191448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

### **PCRH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 143.682.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the nineteenth of November.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

#### THERE APPEARED:

"NSSF MALTA 1 LTD.", a limited liability company registered under the laws of Malta with registered office in Valletta VLT 1436 (Malta), Palazzo Pietro Stiges, 90, Strait Street,

here represented by Mrs. Ingrid HOOLANTS, company director, residing professionally in Strassen,

by virtue of a proxy given on November 10<sup>th</sup>, 2008.

The aforesaid proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which it forms.

#### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "société anonyme" under the name of "PCRH S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Strassen.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatever form, in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all the commercial, industrial and financial acts as well as movable as immovable, which it considers to be necessary for the fulfillment of its object.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-five thousand euro (€ 35.000.-), divided in three hundred and fifty (350) shares having a par value of one hundred euro (€ 100.-) each.

The shares are in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements and in accordance with the terms of these articles of association.

The Company shall have an authorised capital of seven million euro (€ 7.000.000.-).

In relation to the authorized capital, on a fresh issue of shares by the Company, such shares shall be offered in the first place to the existing shareholders of the Company at the relevant time pro-rata, as nearly as possible, to the number of shares held by them respectively. The offer shall be made by notice in writing specifying the number of shares offered and their value and stating a time, being not less than fourteen (14) days, within which the offer if not accepted shall be deemed to have been declined. Any shares not taken up by the member to whom they were initially offered shall then be offered as aforesaid to the other existing shareholders who shall have taken up their whole offer and, if more than one, pro-rata to the number of such shares then held by them respectively. This procedure shall be repeated until the demand of each member has been satisfied. Any remaining shares may then be offered to non-shareholders on terms and conditions which shall not be more favourable than the offer made to the existing shareholders. Any shareholder may waive his pre-emption rights described above in respect of any proposed new issue of shares by written notice to the Company.

**Art. 6.** The right to transfer shares in the Company is restricted in the manner and to the extent provided below in these articles of association.

(i) Any shareholder of the Company (hereinafter called "the Retiring Member") who proposes to transfer any of his shares (hereinafter called "the Relevant Shares") shall give a notice in writing (hereinafter called "the Transfer Notice") to the Company, which shall include the number of such Relevant Shares and the price at which he proposes to transfer the same (hereinafter called "the Prescribed Price") and the name(s) of the proposed transferee(s) (hereinafter called "the Proposed Transferee(s)"). Such Transfer Notice shall constitute the Company his agent for the transfer of the Relevant Shares therein mentioned at the Prescribed Price. A Transfer Notice once given shall not be revocable except with the consent of the Directors.

(ii) Without undue delay after receipt of the Transfer Notice, the Directors shall inform the other shareholders of the Company of the number of Relevant Shares proposed to be transferred and the Prescribed Price, and the name(s) of the Proposed Transferee(s), and shall invite each of them to state in writing within twenty-eight (28) days of receipt of such information whether they are willing to acquire any of such Relevant Shares, and, in the affirmative, what maximum number.

(iii) At the expiration of such period, the Directors shall allocate such Relevant Shares to or among the shareholders who had accepted the offer, and if more than one, pro-rata as nearly as may be to the respective maximum numbers indicated in their applications without allocating to any shareholder shares in excess of the maximum number indicated in his application.

(iv) Should any Relevant Shares included in the Transfer Notice not have been acquired by the other shareholders after the procedures laid down in paragraph (iii) above of this Article 6 have been carried out, the Directors shall without undue delay give notice to this effect to the Retiring Member, who may offer such Relevant Shares to the Proposed Transferee(s) named in the Transfer Notice at a price which shall not, however, be inferior to the Prescribed Price. In the event that such Relevant Shares have not been transferred as hereabove stated within three (3) months from the receipt by the Retiring Member of the said notice, the procedures outlined in this Article 6 shall be started afresh.

### **Title III.- Management**

**Art. 7.** The corporation is managed by a Board of Directors which shall be composed of five members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years (provided they may be re-appointed for any number of subsequent periods of a maximum duration of six years each) by the general meeting of shareholders which may at any time remove them:

PROVIDED that a resolution of the general meeting of shareholders to appoint or remove any director may only be validly passed by a vote of shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the total voting share capital of the Company.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to three (3) members, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The remuneration of the directors is fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 8.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 9.** The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The Board of Directors of the Company is hereby generally authorized, for a maximum period of five (5) years from the date hereof (which authorization is renewable by the general meeting of shareholders for further periods of a maximum of five (5) years each), to issue and allot at any time and from time to time such portion of the authorized share capital of the Company as fixed in Article 5 above which is still unsubscribed at the relevant time, for such consideration and on such terms and conditions as the Board of Directors may deem appropriate.

All resolutions proposed at a meeting of the Board of Directors may only be validly passed by a vote of at least four (4) directors: provided that during such time as the Board of Directors consists of three (3) members in the circumstances contemplated in Article 7 above, resolutions may validly be passed by a vote of at least two (2) directors.

**Art. 10.** The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11) of the present articles of association.

**Art. 11.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the last Friday of the month of June at 03:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders passed by a vote of shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the total voting share capital of the Company.

If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

**Art. 19.** Any changes to any provision of these articles of association may only be validly made if passed by a resolution of the general meeting with the vote of shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the total voting share capital of the Company.

#### *Transitory dispositions*

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2009.

2) The first general meeting will be held in the year 2010.

#### *Subscription and payment*

The party appearing declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been fully paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-five thousand euro (€ 35.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand euro (€ 2.000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has passed the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Paolo BRUECKNER, financial advisor, born in Klagenfurt (Austria) on May 3<sup>rd</sup>, 1952, residing in CH-8700 Küsnacht, 5, Tägerhalde.

b) Mr. Mark MEYER, financial advisor, born in Niederbipp (Switzerland) on May 18<sup>th</sup>, 1958, residing in CH-8103 Unterengstringen, 9, Rainstrasse.

c) Ing. Marco Biglino, born in Genova (Italy) on August 20<sup>th</sup>, 1962, residing in Via Giuseppe Ferrari 10/13, Genova (Italy).

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", with registered office in L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscribed in the R.C.S.L. under number B 127.330.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Bascharage on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

"NSSF MALTA 1 LTD.", une société de droit maltais ayant son siège statutaire à Valletta VLT 1436 (Malta), Palazzo Pietro Stiges, 90, Strait Street,

ici représentée par Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2008.

La prédite procuration sera signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue.

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "PCRH S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut en particulier acquérir tous types de titres transmissibles par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière et les réaliser par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

La société peut aussi effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (€ 35.000.-), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises et en accord avec les conditions de ces statuts.

La société a un capital autorisé de sept millions d'euros (€ 7.000.000.-).

En relation avec le capital autorisé, en cas d'émission d'actions nouvelles, celles-ci seront offertes en premier lieu aux actionnaires existants de la société au prorata correspondant, aussi près que possible du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. L'offre sera faite par avis écrit en spécifiant le nombre d'actions offertes ainsi que leur valeur et en indiquant le temps, qui ne peut être inférieur à quatorze (14) jours, endéans lequel l'offre non acceptée est considérée comme déclinée. Toutes actions non souscrites par l'actionnaire auquel elles ont été offertes initialement, seront alors offertes suivant la même procédure aux autres actionnaires existants qui auront souscrit entièrement à l'offre et, s'ils sont plusieurs, au prorata du nombre d'actions détenues alors par ceux-ci. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que la demande de chaque actionnaire soit satisfaite. Toutes actions restantes peuvent alors être offertes à des tiers, non-actionnaires, aux termes et conditions qui ne seront pas plus favorables que l'offre faite aux actionnaires existants. Tout actionnaire peut renoncer à son droit de préemption décrit ci-dessus pour toute émission nouvelle d'actions par notification écrite à la société.

**Art. 6.** Le droit de transférer des actions de la société est restreint suivant les modalités et dans les limites prévues ci-dessous.

(i) N'importe quel actionnaire de la société (ci-après appelé "le membre sortant") qui propose de transférer une partie de ses actions (ci-après appelées "les actions relevantes") notifiera son intention à la société par écrit (ci-après appelé "la notification de transfert"), et sa notification inclura le nombre d'actions relevantes et le prix auquel il propose de les transférer (ci-après appelé "le prix prescrit") ainsi que les noms des cessionnaires proposés (ci-après appelés "les cessionnaires proposés"). Une telle notification de transfert constituera la société comme son agent pour le transfert des

actions relevantes au prix prescrit. Une notification de transfert soumise est irrévocable excepté avec le consentement des administrateurs.

(ii) Après la réception de la notification de transfert, les administrateurs informeront sans retard les autres actionnaires de la société du nombre d'actions relevantes proposées au transfert et le prix prescrit, ainsi que les noms des cessionnaires proposés, et inviteront chacun d'eux à énoncer par écrit endéans vingt-huit (28) jours de la réception d'une telle information s'ils sont disposés à acquérir des actions relevantes, et, dans l'affirmative, quel nombre maximum.

(iii) A l'expiration d'une telle période, les administrateurs alloueront les actions relevantes aux ou parmi les actionnaires qui avaient accepté l'offre, et s'il y en a plusieurs, au prorata aussi près que possible du nombre maximum respectif indiqué dans leurs demandes sans assigner à aucun actionnaire un nombre au-dessus du maximum indiqué dans sa demande.

(iv) Si des actions relevantes incluses dans la notification de transfert n'ont pas été souscrites par les autres actionnaires suivant les procédures établies dans le paragraphe (iii) ci-dessus de cet article 6, les administrateurs notifieront sans retard au membre sortant, qui peut alors offrir ces actions relevantes aux cessionnaires proposés cités dans la notification de transfert à un prix qui ne peut être inférieur au prix prescrit. Si des actions relevantes n'ont pas été transférées tel qu'indiqué ci-dessus endéans les trois (3) mois à partir de la réception de ladite notification par le membre sortant, les procédures décrites en cet article 6 seront répétées.

### Titre III.- Administration

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années (pourvu qu'ils puissent être réélus pour un nombre indéfini de périodes subséquentes de maximum 6 ans chacune) et en tout temps révocables par elle mais sous condition qu'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui nomme ou révoque un administrateur ne sera adoptée que moyennant le vote des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la société.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à trois (3) membres, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les émoluments des administrateurs sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est généralement autorisé, pendant une période maximale de cinq (5) ans à dater de ce jour (cette autorisation étant renouvelable par l'assemblée générale des actionnaires pour des périodes consécutives de maximum cinq (5) années chacune), à émettre et à attribuer à tout moment et de temps en temps une telle partie du capital social autorisé de la société comme indiqué dans l'article 5 au-dessus et qui n'est pas encore souscrite le moment venu, suivant les modalités et conditions que le conseil d'administration considérera appropriées.

Toutes les résolutions proposées lors d'une réunion du conseil d'administration peuvent seulement être adoptées par un vote d'au moins quatre (4) administrateurs. Si à ce moment-là le conseil d'administration se compose de trois (3) membres dans les circonstances visées à l'article 7 ci-dessus, des résolutions peuvent être adoptées par un vote d'au moins deux (2) administrateurs.

**Art. 10.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 12.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires pour autant que le nombre de voix lors du vote s'élève minimum à soixante quinze (75%) pour cent des votes dans le capital de la société. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

**Art. 19.** Tout changement aux statuts n'est autorisé que moyennant le vote des actionnaires représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital de la société.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2010.

##### *Souscription et libération*

Le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (€ 35.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (€ 2.000.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paolo BRUECKNER, conseiller financier, né à Klagenfurt (Autriche) le 3 mai 1952, demeurant à CH-8700 Küsnacht, 5, Tägerhalde.

b) Monsieur Mark MEYER, conseiller financier, né à Niederbipp (Suisse) le 18 mai 1958, demeurant à CH-8103 Unteregstringen, 9, Rainstrasse.

c) Ing. Marco Biglino, né à Genova (Italie) le 20 août 1962, demeurant à Via Giuseppe Ferrari 10/13, Genova (Italie).

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

4.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: HOOLANTS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3552. Reçu cent soixante-quinze euros. 35.000,00 à 0,50 % = 175,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009002456/236/367.

(080191916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

### **High 5 ! Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.986.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le trois décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Florence TILKIN, indépendante, née à Liège (Belgique), le 25 juillet 1971, demeurant à L-9681 Roullingen, Reimerwee 12,

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée HIGH 5 ! CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.986, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 826 du 9 mai 2007,

Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société HIGH 5 ! CONSULTING S.à r.l., préqualifiée.

Que la comparante réunissant entre ses mains la totalité des parts sociales de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, la comparante en tant qu'associée unique et bénéficiaire économique finale de l'opération dissout la société HIGH 5 ! CONSULTING S.à r.l., avec effet immédiat.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'associée unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière à la gérante pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par la comparante.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tilkin, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49152. - Reçu: douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009001799/241/46.

(080191135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Katla Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 119.209.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Whitesand Invest Ltd, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 573204,

here represented by Ms Prune Callot, legal counsel, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on November 26<sup>th</sup>, 2008,

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes.

The appearing party, as represented, has requested the notary to act that:

- the Company Katla Investments, Sàrl was formerly incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, whose registered seat, principal establishment and place of effective management were transferred to the City of Luxembourg with adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) and the name Katla Investments, Sàrl, and restatement of the Company's articles of association, following a deed of Maître André Schwachtgen, then notary with residence in Luxembourg, on August 21, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2038 of October 31, 2006;

- the articles of which have been modified on December 27<sup>th</sup>, 2007, following a deed of the undersigned notary, published in the said Mémorial C, number 526 of March 1<sup>st</sup>, 2008;

- the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.209, and has its registered office at L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville;

- the Company has an issued and paid up share capital of thirty thousand Euro (EUR 30,000), represented by six hundred (600) shares in registered form with a par value of fifty Euro (EUR 50) each;

- the appearing party has become the sole owner of the total shares issued of the Company Katla Investments, Sàrl;

- the activity of the company has ceased;

- the appearing party herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect;

- the appearing party declares having full knowledge of the by-laws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company; as sole shareholder, the appearing party approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;

- the appearing party, as liquidator of the Company Katla Investments, Sàrl declares that all the liabilities of the Company Katla Investments, Sàrl have been duly settled or booked;

- as sole shareholder, the appearing party is vested with all rights to the assets of the Company and as such, will settle all possible liabilities of the dissolved company; therefore the liquidation of the Company is to be considered done and closed down;

- full discharge is hereby granted to the managers for the execution of their mandates till to-date.

- the documents related to the dissolved company will be kept during a 5 year period at L-2611 Luxembourg, 85/91, route de Thionville.

Whereof the present deed is drawn up in Hesperange, in the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Whitesand Invest Ltd, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques (Registrar of Companies) sous le numéro 573204,

ici représentée par Mademoiselle Prune Callot, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2008,

laquelle procuration, après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la Société Katla Investments, Sàrl, a été originairement constituée et organisée sous le droit des British Virgin Islands, dont son siège social, son principal établissement et lieu de direction effective ont été transférés à Luxembourg-Ville avec adoption par elle de la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de Katla Investments, Sàrl, ainsi que la refonte complète de ses statuts suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2038 du 31 octobre 2006;

- et dont les statuts ont été modifiés en date du 27 décembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié audit Mémorial C, numéro 526 du 1<sup>er</sup> mars 2008;

- la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.209, et a son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville;

- la Société a un capital social de trente mille euros (EUR 30.000), représenté par six cents (600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, entièrement libérées;

- la comparante s'est rendue propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société Katla Investments, Sàrl;

- l'activité de la Société a cessé;

- par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaître la situation financière de la Société; elle approuve à titre d'associée unique les comptes intermédiaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société Katla Investments, Sàrl, déclare que tout le passif de la Société Katla Investments, Sàrl est réglé ou provisionné;

- l'associée unique est investie de tout l'actif et elle réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-2611 Luxembourg, 85/91, route de Thionville.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Callot, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49150. - Reçu: douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009001801/241/106.

(080191215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

### **Hong Kong Garden Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.687.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Jianfeng GUO, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 9 mars 1975, et son épouse

2.- Suwei YIN, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 29 juillet 1976,  
demeurant ensemble à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.

Les comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HONG KONG GARDEN SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents  
(12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Jianfeng GUO, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 9 mars 1975, demeurante à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare, cinquante parts . . . . .	50
2.- Suwei YIN, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 29 juillet 1976, demeurant à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

4533

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros. Assemblée Générale Extraordinaire.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jianfeng GUO, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 9 mars 1975, demeurant à L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare. La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Enregistre a Relation: EAC/2008/15366. Reçu trente et-un euros 12.400.- à 0,25% = 31.-

Le Receveur (Signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 DEC. 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009002560/223/64.

(080191992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Unirec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Céline BONVALET. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

UNIREC S.A.

S. BOUREKBA / C. BONVALET

*Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009001981/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.587.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Ock Limited, a company existing under the laws of the Cayman Islands, being registered under the number MC 208953, with registered office in Maples Corporate Services Limited Offices, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

by virtue of a proxy given under private seal on November 25th, 2008.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as aforesaid, is the sole shareholder of the private limited liability company MORGAN STANLEY WEAVER S.à r.l. having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 137.587

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on March 21st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1057 on April 29th, 2008, amended pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on April 28th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1511 on June 18th, 2008, amended pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on May 2nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1739 on July 15th, 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

#### *Sole resolution*

The Shareholder decides to change the closing of the first business year from November 30th, 2008 to December 31st, 2008 and in consequence to amend article 16 and the first paragraph of article 17 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 16.** The company's financial year runs from the first day of January to the last day of December of each year.

**Art. 17. (1st paragraph).** Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Ock Limited, société à responsabilité limitée, avec siège social à Maples Corporate Services Limited Offices, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Ile Cayman et immatriculée sous le numéro MC 208953 ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 novembre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule associée de la société à responsabilité limitée MORGAN STANLEY WEAVER S.à r.l. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 137.587,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1057 du 29 avril 2008, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1511 du 18 juin 2008, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Niederanven en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1739 du 15 juillet 2008.

L'associé unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 30 novembre 2008 au 31 décembre 2008 et en conséquence de modifier les articles 16 et le premier paragraphe de l'article 17 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 17. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48611. Reçu € 12.- (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009002090/206/90.

(080191128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Bemt Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.570.

—  
DISSOLUTION

In the year thousand eight, on the twenty-first day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

A.- The private limited liability company Brannefalk Invest, having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg No B.90.898) and

B.- Filago AB, a company governed by the laws of Sweden having its registered office at 21230 Malmö, Brahällagatan, 10, Suède,

"the principal"

both here represented by M. Patrick RÖMER, employee, residing professionally in L-2212 Luxembourg

"the proxyholder"

by virtue of two proxies under private seal given on September 24<sup>th</sup>, 2008,

which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company BEMT HOLDING (R.C.S. Luxembourg B Nr 92.570), a private limited liability company, with registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, was incorporated by deed of Me Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg-Eich, on March 21<sup>st</sup>, 2003, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr 436 of April 22<sup>nd</sup>, 2003.

2. That the corporate capital of the company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the undersigned grants discharge to the managers.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

A.- La société à responsabilité limitée Brannefalk Invest, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg N° B 90.898) et

B.- Filago AB, une société gouvernée par les lois de la Suède ayant son siège social à 21230 Malmö, Brahällagatan, 10, Suède,

«le mandant»

toutes deux ici représentées par Monsieur Patrick RÖMER, employé, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

«le mandataire»

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 24 septembre 2008, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société BEMT HOLDING, (R.C.S. Luxembourg B nr. 92.570), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 21 mars 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 436 du 22 avril 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. RÖMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47290. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009002128/206/90.

(080190795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Sebile International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 117.341.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009003203/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09944. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**T.L.G S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 102.663.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009003204/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09943. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Translux Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.452.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juin 2008 à 10.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch et du Commissaire aux Comptes, H.R.T. Révision S.A., domicilié au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2009003220/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03952. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Société d'Etude de Réalisation d'Electricité et d'Automatisme, en abrégé SEREA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 61.064.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.  
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009003199/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10023. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**So Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 2, Schullstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 128.015.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002528/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2008, réf. DSO-CX00458. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080191910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Nafima Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 93.657.

Le bilan de liquidation au 03-DEC-2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009002796/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08378. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Quatre Chênaux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 81.180.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009002797/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08396. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Web Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.053.

Le Bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002787/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08837. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**A.I. Asesoría de Inversiones S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.469.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002785/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10890. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Terra Firma India, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fusion Luxembourg).****Capital social: EUR 33.560.600,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 126.282.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002782/802/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10888. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Statuts coordonnés, suite à un acte de constatation de conversion d'actions ordinaires de catégorie I en catégorie III reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 novembre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009003192/219/14.

(080192229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**R.E. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.585.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A. ayant son siège social 2 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37 604,

ici représentée par Mme Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, Av. de la Faïencerie, Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 novembre 2008, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de "R.E. INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme ayant son siège social 38, Avenue de la Faïencerie à L- 2633 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2008, publié au Mémorial C n° 2457 du 8 octobre 2008.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 225.000,- (deux cent vingt cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 256.000,- ( deux cents cinquante six mille euros) par la création et l'émission de 2.250 (deux mille deux cents cinquante ) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) à souscrire au pair et à libérer intégralement par un versement en espèces;

2. Souscription et libération intégrale par un versement en numéraire des 2.250 (deux mille deux cents cinquante) actions nouvelles;

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 3.** "Le capital souscrit est fixé à EUR 256.000,- (deux cents cinquante six mille euros) représenté par 2.560 (deux mille cinq cents soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 225.000,- (deux cent vingt cinq mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 256.000,- ( deux cents cinquante six mille euros),

par la création et l'émission de 2.250 (deux mille deux cents cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros),

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et de souscrire personnellement cette augmentation de capital.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, la société LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., pré-qualifiée, ici représentée par Mme Laurence BARDELLI, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille Euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** "Le capital souscrit est fixé à EUR 256.000,- (deux cents cinquante six mille euros) représenté par 2.560 (deux mille cinq cents soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 2.450,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite a la comparante, cette dernière a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. BARDELLI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1<sup>er</sup> décembre 2008. LAC/2008/48190. Reçu mille cent vingt-cinq Euros (EUR 1.125.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009002463/208/80.

(080192347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

### Isatophe SCI, Société Civile.

Siège social: L-8365 Hagen, 7, Cité Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg E 3.054.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe Léon Bernard LESUISSE, assistant social, né à Bastogne (B), le 27 septembre 1972 (1972 0927 538), demeurant à L-8447 Steinfort, 4, rue des Genets,

2.- Madame Isabelle Denise Paula MARCHAL, assistante sociale, née à Messancy (B), le 20 mai 1972 (1972 0520 020), demeurant à L-8447 Steinfort, 4, rue des Genets,

seuls et uniques associés de la société civile immobilière ISATOPHE SCI avec siège social à L-8447 Steinfort, 4 rue des Genets, RCS E 3.054,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, publiée au Mémorial C No 585 du 21 mars 2006,

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Madame Isabelle MARCHAL est révoquée comme gérant avec effet immédiat et décharge lui est accordée
2. Nomination de Monsieur Christophe LESUISSE comme gérant unique
3. Modification subséquente de l'article 13 alinéa 3 des statuts
4. Cession de parts
5. Modification subséquent de l'article 5 alinéa 2 des statuts
6. Transfert du siège
7. Divers

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Madame Isabelle MARCHAL, épouse de Monsieur Christophe LESUISSE, prénommée est révoquée comme gérant avec effet immédiat et pleine et entière décharge lui est accordée.

*Deuxième résolution*

Monsieur Christophe LESUISSE, prénommé, qui accepte expressément, est nommé pour une durée indéterminée gérant unique pouvant engager la société valablement par sa signature individuelle.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'art. 13 al. 3 est modifié comme suit:

« **Art. 13. alinéa 3.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.»

*Quatrième résolution*

Suivant partage reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro de son répertoire, Madame Isabelle MARCHAL, prénommée, a cédé QUARANTE-NEUF (49) parts sociales de la société à Monsieur Christophe LESUISSE, prénommé, pour le prix de 294.000,- euros dont quittance.

Monsieur Christophe LESUISSE est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir d'aujourd'hui aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix des cessations, faisant 294.000,- euros, dont quittance.

Monsieur Christophe LESUISSE, en sa qualité de gérant de ladite société et les comparants en leur qualité d'associés déclarent au nom de celle-ci, accepter la cession intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

*Cinquième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'art. 5 al. 2 est modifié comme suit:

«Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

- Monsieur Christophe LESUISSE, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99 parts
- Madame Isabelle MARCHAL, prénommée, une part sociale . . . . .	1 part
Total des parts sociales . . . . .	100 parts»

*Sixième et dernière résolution*

Le siège de la société est transféré à Hagen.

L'article 4 aura la teneur suivante:

«Le siège est à Hagen.»

L'adresse exacte de la société est L-8365 Hagen, 7, Cité Belle-vue.

DONT ACTE, fait et passé à Walferdange, 1, rue de la Gare, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lesuisse, Marchal, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 décembre 2008. Relation: CLE/2008/1084. - Reçu douze euros (€12,-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 décembre 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009002129/238/68.

(080191418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**GSFG Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.599.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 novembre 2008.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2009003191/219/13.

(080191822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.787.

---

Statut coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009003193/239/14.

(080191571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Bergasa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.590.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 octobre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2008.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2009003190/219/13.

(080191819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Dyfan Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.554.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009003189/242/12.

(080192201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Jamaga Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 72.682.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009003188/242/12.

(080192207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**YMA Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 126.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009003186/220/12.

(080192144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Naxos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 70.870.

RESILIATION DE MANDAT

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NAXOS FINANCE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 70.870.

Date effective: le 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009003252/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**Bond Holdco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED

Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141248 (the "Sole Member") here represented by Edward HYSLOP, Solicitor, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in its capacity as Sole Member of the Company Bond Holdco III S.à r.l., (the "Company"), hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

*First resolution*

With reference to the resolutions taken by the Sole Member of the Company and recorded by a deed of the undersigned notary on 11 November 2008 (the "Deed"), the Sole Member declared that the Suspensive Condition (as defined in the Deed) was purified as at the date hereof. Proof of such purification is given to the undersigned notary for his comfort.

As a consequence thereof the following resolutions taken in the Deed are hereby confirmed and become effective as from the date hereof:

"The Sole Member of the Company resolved to convert the existing Twelve Thousand Corporate Units, with a par value of One Pounds Sterling (GBP 1,-) each, into:

1,200 class A Corporate Units,

1,200 class B Corporate Units,

1,200 class C Corporate Units,  
 1,200 class D Corporate Units,  
 1,200 class E Corporate Units,  
 1,200 class F Corporate Units,  
 1,200 class G Corporate Units,  
 1,200 class H Corporate Units,  
 1,200 class I Corporate Units,  
 1,200 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash so as to bring it from its present amount of Twelve Thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) represented as stated above to the amount of GBP 949,470 represented by:

94,947 class A Corporate Units,  
 94,947 class B Corporate Units,  
 94,947 class C Corporate Units,  
 94,947 class D Corporate Units,  
 94,947 class E Corporate Units,  
 94,947 class F Corporate Units,  
 94,947 class G Corporate Units,  
 94,947 class H Corporate Units,  
 94,947 class I Corporate Units,  
 94,947 class J Corporate Units,

having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each together with a share premium amounting to GBP 9.325.

The Sole Member of the Company further resolved to issue, allocate, subscribe to and pay up:

93,747 class A Corporate Units,  
 93,747 class B Corporate Units,  
 93,747 class C Corporate Units,  
 93,747 class D Corporate Units,  
 93,747 class E Corporate Units,  
 93,747 class F Corporate Units,  
 93,747 class G Corporate Units,  
 93,747 class H Corporate Units,  
 93,747 class I Corporate Units,  
 93,747 class J Corporate Units.

having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each in consideration for a contribution in cash amounting to GBP 937,470 together with a share premium amounting to GBP 9.325 Pounds Sterling;

It results from the documents provided to the Notary for his comfort that the amount of GBP 937,479.325 is of the Company's disposal.

The Sole Member of the Company resolved to declare that the purification of the Suspensive Condition shall have no retroactive effect and that such increase of capital together with the share premium shall be effective as from purification of the Suspensive Condition. The Sole Member resolved to grant authorisation to the board of managers of the Company to request it to take further resolutions to confirm those taken in the present deed once the board of managers of the Company is duly appraised that the Suspensive Condition has been purified and that the board of managers of the Company is satisfied that the Suspensive Condition has been purified.

The Sole Member of the Company resolved to amend articles 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17 and 19 of the articles association of the Company so as to give them the following wording:

**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed share capital is set at Nine Hundred and Nine Thousand Four Hundred and Seventy Pounds Sterling (GBP 949,470) represented by

Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class A Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class B Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class C Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class D Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class E Corporate Units,

Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class F Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class G Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class H Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class I Corporate Units,  
 Ninety Four Thousand Nine Hundred and Forty Seven (94,947) class J Corporate Units,  
 having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

The authorised capital is fixed at Three Hundred and Fifty million pounds sterling (GBP 350,000,000-) to be divided Three Hundred and Fifty million (350,000,000) Corporate Units with a par value One Pound Sterling (GBP 1) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending 5 years after the publication date of the amended and restated articles of association in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times. In such case the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Corporate Units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Corporate Units to be subscribed and issued, to determine if the Corporate Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Corporate Units is acceptable either on cash or assets other than cash

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Corporate Units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The corporate capital of the Company may be reduced through a pro rata cancellation of Corporate Units of each holder including by the cancellation of one or more entire class of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of any class of Corporate Units such cancellations and repurchases of Corporate Units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Corporate Units (in the order provided in the above paragraph), such class of Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of unitholders) and the holders of Corporate Units of the repurchased and cancelled class of Corporate Units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Corporate Unit for each Corporate Unit of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Corporate Units in issue in the class of Corporate Units to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the class J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of unitholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class, the Cancellation Value Corporate Unit will become due and payable by the Company.

For the purpose of this clause:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) minus any allocation made under article 17 of the articles of association to a particular class of Corporate Units, increased by (i) any freely distributable reserves and increased by (ii) as the case may be the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Corporate Units.

**Art. 6. Transfer of units.** If the Company has at least two members, any transfer of Corporate Units is only valid between the members if there is obtained the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital. Except in the case of repurchase and cancellations in Article 5 or redemptions in Article 7, a Corporate Unit within each class may be transferred or pledged only in connection with the other classes of Corporate Units held by that transferor and to the same person as those other classes of Corporate Units are transferred or pledged. Subject to the same exception in Section 5 paragraph 9, in the case of a transfer of less than all of the Corporate Units of a holder, the holder shall transfer Corporate Units in each class that it owns on a proportionate basis.

Subject to Section 6 paragraph 1 in case of a sole member, the Corporate Units of the Company are freely transferable to non-members.

**Art. 7. Redemption of units.** The Company may redeem its own Corporate Units on a pro rata basis in accordance with the law.

The acquisition and disposal by the Company of Corporate Units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

**Art. 9. Vote.** Each Corporate Unit carries one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

#### Title IV. Management

**Art. 10. Board of managers.** The Managers shall be not more than 7 in number. The Managers may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of a Manager which would lead to a breach of these Articles shall be void.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may elect a chairman from among the Managers. The chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either Manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman or an ad hoc chairman appointed in the course of the meeting will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person from among the Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers may be convened by the chairman or by any other two members of the Board of Managers. The Managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers.

The Managers shall be given at least 10 Business Days prior notice of Board meetings together with a written agenda and all papers relevant for the consideration by the Board of the matters on that agenda save where, because of the urgent nature of the matter in question it is in the best interests of the Company for a meeting to take place on such shorter notice as is reasonable. No business shall be transacted at any meeting of the Board except that specified in the agenda for such meeting unless the Managers are present and agree to the transaction of such other business. There will be at least four Board meetings of the Company in the Company financial year.

Meetings of the Board of Managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each Manager addressed to all other members of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

Any Manager or his proxy may validly participate in a meeting of the Board by conference telephone or other form of communication equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the Board whose deliberations shall be on-line without interruption. A person so participating shall be deemed to be present in person at the meeting and shall accordingly be counted in a quorum and be entitled to vote.

A Manager who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy.

A Manager, other than a Manager who is resident in the UK for UK tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

No Manager may participate by conference telephone or other form of communication equipment if that Manager is physically present in the UK and any meeting where one or more Managers is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented by a proxy appointed under these articles.

Subject to the provisions of these articles of association, all decisions at a meeting of the Board of Managers shall be taken by the majority of those Managers present or represented and voting.

**Art. 11. Minutes of the meetings.** The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other Managers or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other Managers.

No actions under these articles of association may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Managers be prepared in the UK.

**Art. 17. Profits, Reserves and dividends.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued corporate capital of the Company. The balance may be distributed to the Unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Unitholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of unitholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Corporate Unit during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Corporate Unit, shall be forfeited by the holder of such Corporate Unit, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of the Corporate Units. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Corporate Unit shall be distributed equally to all unitholders pro rata to their Corporate Units regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J Corporate Units, then if no class J Corporate Units are in existence, class I Corporate Units and in such continuation until only class A Corporate Units are in existence).

**Art. 19. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions".

*Second resolution*

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions.

*Declarations, costs, evaluation*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at 8,900.- EUR.

For the purposes of the registration the total amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 1,150,704.96 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU**

Clyde Blowers Capital S.à r.l., société anonyme à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141248, en sa qualité d'associé unique de la Société (l'"Associé Unique"), ici représenté par Edward HYSLOP, Solicitor, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité d'Associé Unique de la société Bond Holdco III S.à r.l. (la "Société"), a pris, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En référence aux résolutions prises par les Associés de la Société et qui ont été enregistrées par un acte du soussigné notaire le 11 novembre 2008 (l'"Acte"), l'Associé Unique de la Société a reconnu et déclaré que la Condition Suspensive (telle que décrite dans l'Acte) a été réalisée aujourd'hui. La preuve de cette réalisation est donnée au soussigné notaire pour son confort.

En conséquence, les résolutions suivantes prises dans l'Acte sont ici confirmées et deviennent effectives à la date des présentes.

"L'Associé Unique a décidé de convertir les Douze Mille (12.000) Parts Sociales existantes, ayant une valeur de une Livre Sterling GBP 1) chacune, en:

- 1.200 Parts Sociales de catégorie A,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie B,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie C,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie D,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie E,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie F,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie G,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie H,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie I,
- 1.200 Parts Sociales de catégorie J,

chaque Part Sociale avec une valeur nominale de Une Livre Sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations tels que définis dans les statuts de la Société.

L'Associé Unique a décidé de procéder à l'augmentation du capital social par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Livre Sterling (GBP 12.000) représenté tel qu'exposé ci-dessus à un montant de GBP 949.470 représenté par:

- 94.947 Parts Sociales de catégorie A,
- 94.947 Parts Sociales de catégorie B,
- 94.947 Parts Sociales de catégorie C,
- 94.947 Parts Sociales de catégorie D,

94.947 Parts Sociales de catégorie E,  
94.947 Parts Sociales de catégorie F,  
94.947 Parts Sociales de catégorie G,  
94.947 Parts Sociales de catégorie H,  
94.947 Parts Sociales de catégorie I,  
94.947 Parts Sociales de catégorie J,

Ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 9.325.

L'Associé Unique a décidé par la suite d'émettre, d'attribuer, de souscrire et de payer

93.747 Parts Sociales de catégorie A,  
93.747 Parts Sociales de catégorie B,  
93.747 Parts Sociales de catégorie C,  
93.747 Parts Sociales de catégorie D,  
93.747 Parts Sociales de catégorie E,  
93.747 Parts Sociales de catégorie F,  
93.747 Parts Sociales de catégorie G,  
93.747 Parts Sociales de catégorie H,  
93.747 Parts Sociales de catégorie I,  
93.747 Parts Sociales de catégorie J,

ayant une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de 937.470 ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 9.325;

Il résulte des documents fournis au notaire pour son confort, que la somme de GBP 937.479.325 est à la disposition de la Société.

L'Associé Unique a décidé de déclarer que la réalisation de la Condition Suspensive ne doit pas avoir d'effet rétroactif et que cette augmentation de capital, ensemble avec la prime d'émission, comme mentionné ci-dessus doit être effective dès réalisation de la Condition Suspensive. L'Associé Unique a décidé d'autoriser le conseil de gérance de la Société à le solliciter pour prendre d'autres résolutions pour confirmer celles prises dans les présentes minutes dès que le conseil de gérance de la Société aura dûment pu apprécier que la Condition Suspensive a été réalisée et que le conseil de gérance de la Société est satisfait à voir la Condition Suspensive réalisée.

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17, 19 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante;

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Soixante Dix livres sterling (GBP 949.470) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 9,325 représenté par:

Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie A,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie B,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie C,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie D,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie E,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie F,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie G,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie H,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie I,  
Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quarante Sept (94.947) Parts Sociales de catégorie J,

Chaque part ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision des associés délibérant selon la manière requise pour la modification des présents statuts. En cas d'augmentation ou de réduction de capital, les parts sociales seront émises en faveur de chaque détenteur de parts sociales ou alors les détentions de chaque détenteur de parts sociales seront réduites uniquement sur une base proportionnelle.

Le capital autorisé est fixé à trois cent cinquante millions de livres sterling (GBP 350.000.000.-) représenté par trois cent cinquante millions (350.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin 5 ans après la date de publication des statuts modifiés et coordonnés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation

de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois. Dans ce cas, les parts sociales seront émises en faveur des détenteurs de parts sociales uniquement sur une base proportionnelle.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites est accepté soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra (pourront) déléguer à tout gérant ou organe de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales de chaque associé au prorata, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégories(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations ou rachats de Parts Sociales seront faits dans le sens inverse de l'alphabet (en commençant par la catégorie J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le précédent alinéa), cette catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs et au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part, pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, sur la base de Comptes Intérimaires établis. Le Montant Total d'Annulation sera, pour chacune des catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devront être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts et à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des Parts Sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Aux fins de la présente clause:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) diminué par toute allocation faite conformément à l'article 17 des présents statuts pour une catégorie particulière de Parts Sociales, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et augmenté par (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à allouer en réserve(s), conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts, chaque fois comme reflété dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucune comptabilité double), afin que:

$$AA=(NP+P+CR)-(L+LR)$$

Avec:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P= toutes réserves librement distribuables

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR= toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts

Comptes intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date de vente et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** Si la Société a au moins deux associés, tout transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est valable uniquement si l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société est obtenu.

Sauf pour le cas d'une réacquisition et annulations à l'article 5 ou de rachats à l'article 7, une part sociale de chaque classe peut être cédée ou mise en gage uniquement en relation avec les autres classes d'actions détenues par ce cédant et à la même personne à qui ces autres classes d'actions sont cédées ou mises en gage.

Sous réserve de la même exception à la Section 5 paragraphe 9, dans le cas d'un transfert de parts inférieur à la totalité des actions d'un associé, l'associé doit transférer des parts dans chaque classe qu'il détient de façon proportionnelle.

Sous réserve de la Section 6 paragraphe 1, si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés.

**Art. 7. Rachat des parts sociales.** La Société peut, dans le respect des dispositions de la loi, racheter au pro rata ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Conseil de gérance.** Les gérants ne pourront être plus de sept (7). Les gérants pourront être révoqués à tout moment à la discrétion de l'assemblée générale des associés.

La majorité des membres du conseil de gérance doit toujours résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation de ces présents statuts sera nulle.

Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra également nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi les gérants. Le président ne pourra pas voter une seconde fois ni ne bénéficiera d'un vote prépondérant. Il peut également choisir un(e) secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président ou le président ad hoc nommé au cours de la réunion présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale ou, le cas échéant le conseil de gérance, nommera par un vote à la majorité en nombre des membres présents ou représentés à cette réunion une autre personne parmi les gérants comme président pro tempore.

Le président ou deux membres du conseil de gérance peuvent convoquer les réunions du conseil de gérance. Les gérants seront convoqués à chaque réunion du conseil de gérance séparément.

Une convocation des réunions du Conseil ainsi que l'ordre du jour écrit et tous documents y relatifs appropriés pour étude par le conseil de gérance concernant les sujets à l'ordre du jour devront être adressés à tous les gérants au moins 10 jours ouvrables avant la date fixée pour les réunions, sauf si en raison de la nature urgente du sujet en question il est dans l'intérêt de la Société qu'une réunion soit organisée avec un préavis plus court mais d'une durée raisonnable. Aucune décision ne sera prise lors d'un conseil de gérance si elle ne figure pas à l'ordre du jour de ce conseil, à moins que tous les gérants soient présents et marquent leur accord à cette décision. Il y aura au moins quatre réunions du Conseil par année financière.

Les réunions du conseil de gérance devront être tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, à condition que toutes les réunions soient tenues au Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation si le gérant exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par e-mail adressé à tous les autres membres du conseil de gérance. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux spécifiés dans un programme préalablement arrêté par une résolution du conseil de gérance. Toute réunion tenue en dehors du Grand Duché de Luxembourg sera nulle.

Chaque gérant ou son représentant peut valablement participer à la réunion par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication sous condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. De tels moyens devront satisfaire aux caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations devront se dérouler en direct et sans interruption. Une personne participant ainsi sera considérée comme présente en personne à la réunion et sera en conséquence comptabilisée pour le quorum et autorisée à voter.

Un gérant qui n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques ne pourra pas nommer une personne qui est résidente fiscale au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques comme son représentant.

Un gérant, autre qu'un gérant résidant fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques, peut être nommé comme représentant pour représenter un ou plusieurs de ses collègues, à condition néanmoins qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Aucun gérant ne peut participer par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication à une réunion si le gérant est physiquement présent au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs gérants est physiquement

présent au Royaume-Uni ne pourra être considéré comme dûment convoquée et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une conférence téléphonique où la majorité des participants est physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg est réputée avoir été tenue au Grand Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par un représentant nommé selon les présents statuts.

Sous réserve des présents statuts, toutes les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance doivent être prises à la majorité des gérants présents ou représentés et votant.

**Art. 11. Procès-verbal des réunions.** Les décisions du conseil de gérance seront actées des procès-verbaux et signés par le président ou par deux gérants ou par les membres du bureau de la réunion ("bureau"). Toutes les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront être signés par le président ou par deux gérants.

Aucune démarche prévue par les présents statuts ne peut être accomplie au Royaume-Uni, et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

**Art. 17. Bénéfices, Réserves et dividendes.** Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux associés par une résolution de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions suivantes.

Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve prévue par la loi, conformément aux dispositions suivantes.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés selon les dispositions suivantes. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer toute somme du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie choisie par le conseil de gérance et peuvent être payés aux endroits et heures déterminés par le gérant ou le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas être réclamé par son détenteur, sera perdu et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés que la Société détient pour le compte de détenteurs de parts sociales. Dans l'éventualité d'une déclaration de dividende, ce dividende devra être affecté et payé comme suit:

(i) une somme égale à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribuée de façon égale à tous les associés en proportion de leur parts sociales indifféremment de leur classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué devra être totalement alloué aux associés de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, première classe d'actions J puis, s'il n'existe plus d'actions J, classe I d'actions et ainsi de suite jusqu'à ce que seulement la classe A d'actions existe).

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le résultat net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin d'aboutir d'une manière générale au même résultat économique que celui prévu pour les distributions de dividendes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de donner autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société, ou à toute autre personne nommée ad hoc, d'effectuer toute démarche nécessaire relative aux résolutions prises ci-dessus.

#### *Déclarations, coûts, évaluation*

La somme des dépenses, coûts, rémunération et charges que la Société doit payer pour le présent acte est estimée à 8.900,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement la somme totale de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évaluée à la somme de 1.150.704,96 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HYSLOP - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2008. Relation GRE/2008/4660. Reçu cinq mille sept cent cinquante-trois euros et cinquante-deux cents 0,5 %: 5.753,52 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002064/231/539.

(080190837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Lux-Tank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 46.576.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002690/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09467. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Potz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 31.357.

Le bilan au 10.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002695/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09503. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Artes S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.762.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 décembre 2008, acte n° 675 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Référence de publication: 2009003127/208/15.

(080192363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**MBW Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 119.264.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002689/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09471. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Master Trans International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8342 Olm, 12, rue Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 47.473.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002696/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09489. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Fipollux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.643.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FIPOLLUX HOLDING S.A.", une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70 641, constituée suivant acte notarié du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 721 du 28 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions des actionnaires prises en assemblée générale tenue sous seing privé à la date du 18 mai 2000; un extrait de ladite assemblée fut publié au Mémorial C, le 28 août 2002, sous le numéro 1255 et page 60234.

L'assemblee est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transformation, avec effet immédiat, de la société de H29 en Soparfi et modification afférente des articles quatre (4) et dix-sept (17) des statuts de la Société.

2. Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier, avec effet immédiat, l'objet social de la société en adoptant celui d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI) non soumise à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

En conséquence, l'article quatre (4) et l'article dix-sept (17) des statuts de la société sont modifiés comme suit:

**Art. 4.** "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

**Art. 17.** "La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de mettre les statuts encore en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence les articles six (6) premier alinéa, huit (8), neuf (9) et dix (10) seront à modifier et auront désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6. (premier alinéa).** "La Société est administrée par un conseil composé de trois membres ou moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

**Art. 8.** "Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale."

**Art. 9.** "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

**Art. 10.** "La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R.THILLENS, C.DETREMBLEUR, M.L.SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 08 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14939. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002458/239/107.

(080191724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Laurent SCHUMMER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"Citadel Energy Investments Ltd.", une société soumise au droit des Îles Caïmans, dont le siège social est sis à Maples Corporate Services Ltd. PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, îles Caïmans (l'"Associé Unique"),

en vertu d'une procuration donnée à Chicago, le 10 décembre 2008;

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que "Citadel Financial Products S.à r.l.", est une société à responsabilité limitée au capital social de USD 1.000.000,-, dont le siège social est sis 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C du 6 novembre 2002 sous le numéro 1593, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-89.113.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 28 février 2008 par devant le notaire soussigné, publiée au Mémorial C du 18 juin 2008 sous le numéro 1511 (l'"Acte Erroné");

- Qu'il apparaît qu'une erreur matérielle se soit glissée dans l'Acte Erroné, cette erreur consistant en la mention incorrecte de l'identité de l'associé de la Société. Pour rectifier cette erreur, il y a lieu de modifier comme suit les passages suivants de l'Acte Erroné:

(i) dans la version anglaise:

"Citadel Energy Investments Ltd., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Ltd. PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, [...] (the "Sole Shareholder")"

(ii) dans la version française:

"Citadel Energy Investments Ltd., une société soumise au droit des Îles Caïmans, dont le siège social est sis à Maples Corporate Services Ltd. PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, îles Caïmans, [...], (l'"Associé Unique")"

- Que toutes les autres dispositions figurant au dit Acte Erroné demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15334. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 DEC. 2008.

Jean-Joseph WEGNER.

Référence de publication: 2009001787/239/46.

(080191468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

### **C.B. Entwicklung GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.589.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1.- Mr Bengt Ingemar ODHAGE, residing Weidekampsgade 43, 1 Th 2300 Copenhagen S, Denmark,

2.- Mr Claes Christian NILSSON, residing Vester Søgade 72, 5 sal, 1601 Copenhagen V, Denmark,

"the members"

Here both represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of two proxies given under private seal on October 16<sup>th</sup>, 2008, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing parties declare to be the only owners of the whole corporate capital of the limited liability company C.B. ENTWICKLUNG GmbH with registered office in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Then, the appearing parties, represented as above-mentioned, declare and request the notary to act:

1. That the company C.B. ENTWICKLUNG GmbH, société à responsabilité limitée, R. C. S. Luxembourg B nr. 123589, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated on December 20<sup>th</sup>, 2006 by deed of the notary residing in Luxembourg, Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 432 of March, 22nd 2007, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on June 25<sup>th</sup>, 2008, by deed of Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. That the corporate capital of the company C.B. ENTWICKLUNG GmbH amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up, subscribed to as follows:

- Mr Bengt Ingemar ODHAGE: 400 corporate units,
- Mr Claes Christian NILSSON: 400 corporate units.

3. That the members, each owner of 400 corporate units, hereby expressly declare that they are proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the members have a full knowledge of the financial standings of the company and declare that the activity of the company has ceased, that the liquidation has been carried out in the respect of any parties' rights and that the members take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company, each of them proportionally to the number of corporate units they own, so that the liquidation of the company is to be considered as done and closed without prejudice as the members assume all liabilities.

5. That the members grant discharge to the managers of the company.

6. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bengt Ingemar ODHAGE, demeurant au Weidekampsgade 43, 1 Th 2300 Copenhagen S, Danemark,

2.- Monsieur Claes Christian NILSSON, demeurant au Vester Søgade 72, 5 sal, 1601 Copenhagen V, Danemark,

"les associés"

tous deux ici représentés par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 16 octobre 2008, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée C.B. ENTWICKLUNG GmbH avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée C.B. ENTWICKLUNG GmbH, R. C. S. Luxembourg B nr. 123589, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, a été constituée le 20 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 432 du 22 mars 2007, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée C.B. ENTWICKLUNG GmbH s'élève actuellement à EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées, et détenues comme suit:

- Monsieur Bengt Ingemar ODHAGE: 400 parts sociales,

- Monsieur Claes Christian NILSSON: 400 parts sociales.

3. Que par la présente, les associés, en tant que propriétaires de l'intégralité des parts sociales, prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que les associés connaissent parfaitement la situation financière de la société et déclarent que l'activité de la société a cessé, que la liquidation de la société a été accomplie en respectant le droit des parties et que les associés prendront à leur charge les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, chacun proportionnellement au nombre de parts sociales détenues, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

5. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

6. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2008. LAC/2008/43383. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001773/211/101.

(080191330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Maerel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg B 122.511.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

1.- Monsieur Léon LEVEN, architecte d'intérieur, né à Luxembourg, le 29 mars 1949, demeurant à L -8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

2.- Madame Wilma PAULY, commerçante, née à Esch/Alzette, le 23 décembre 1952, demeurant à L -8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

seuls associés de la société à responsabilité limitée "MAEREL s.à.r.l." (2006 2449 552) avec siège social à 1-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubepines, RCS B122511;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N°145 du 08 février 2007, page 6945.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Le siège social de la société est transféré de L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubepines à L-9762 Lullange maison 9 et le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4 al.1.** Le siège social est établi à Lullange."

*Deuxième résolution*

A l'unanimité Monsieur Glen LEVEN, étudiant, né à Luxembourg, le 23 juin 1986, demeurant à L-8080 Bertrange 61, route de Longwy qui accepte, est nommé gérant administratif pour une durée illimitée pouvant engager la société ensemble avec un des gérants techniques.

*Troisième résolution*

Monsieur Léon LEVEN est révoqué comme gérant technique et décharge lui est accordée.

*Quatrième et dernière résolution*

Sont nommés gérants techniques pour la branche immobilière: Monsieur Léon LEVEN, prénommé et Madame Wilma PAULY, prénommée.

La société est valablement engagée pour la branche agence immobilière par la signature individuelle d'un des gérants technique.

La société est valablement engagée pour la branche décorateur-étalagiste par la signature individuelle de Monsieur Léon LEVEN.

Tous les frais et honoraires du présent acte incombent à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Leven, G. Leven, Pauly, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 23 décembre 2008. Relation: CLE/2008/1111. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 24 décembre 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009002504/238/47.

(080192276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.